

Il ne sifflera pas trois fois !!!

C'est un train lancé à pleine vitesse qui semble aujourd'hui devoir tout renverser sur son passage. Depuis qu'il a emporté le Code du Travail, les annonces du même tonneau se succèdent jusqu'à la nausée.

le gouvernement fait feux de tout bois, de toute concertation, de toute négociation et de toute justice, enchaînant ses décisions sans discontinuer. La dernière en date concerne directement la SNCF mais elle doit - elle aussi- tous nous interpeller.

Il s'agit cette fois d'un service public emblématique et de premier plan, celui des transports.

Il s'agit une nouvelle fois de garanties collectives et d'organisations concertées du travail.

Il s'agit une fois de plus d'une méthode cynique ; celle de la division fictive du monde du travail.

Toute personne un peu avertie comprendra l'inanité d'établir une correspondance entre la situation financière de la SNCF et le statut des cheminots ; la même saisira immédiatement que c'est un modèle économique et social qui est promis à la réforme. Non pas pour la modernisation de ce bien commun mais pour le seul intérêt de quelques cercles privés et la satisfaction d'un dogme libéral destructeur des solidarités.

Après tout, ceux qui demain ne disposeront plus de gare à proximité ou ne pourront plus acquitter le titre de transport comme c'est le cas de tant de Britanniques ou encore d'Allemands, pourront toujours se tourner vers les bus Macron !

Non pas au terme d'un débat collectif et d'une réelle réflexion mais sur la seule vague du retour du temps mauvais, celui des boucs émissaires et des victimes expiatoires.

La dernière décision gouvernementale n'est ni isolée ni innocente mais elle s'inscrit dans un processus d'ensemble dont les effets nous concernent nous aussi, agents de la DGFIP, au premier chef.

Parce que nous sommes les acteurs et les garants d'un véritable service public accessible à tous, fondé sur des valeurs d'indépendance, de neutralité et d'égalité de traitement des usagers ; parce que nous évoluons dans le cadre d'un statut élaboré dans cette optique ; parce que nous sommes fonctionnaires, simplement et fièrement, et que nous devons défendre ensemble ce statut qui nous lie dans nos garanties et nous oblige dans nos missions ; parce que nous sommes directement visés dans toutes nos composantes.

Pour empêcher que tout ne déraile, le 22 mars, personne ne doit rester à quai!

Page 2: Rappel important; Comité Action Publique 2022.

Page 3: DGFIP; Dans la ligne de mire

Page 4; Appel intersyndical à la grève le 22 mars.

Page 5 et 6; DDFIP 54; Travaux pratiques.



Rappel important : CAP 2022

Le gouvernement a lancé en octobre dernier le programme «Action Publique 2022» piloté par un comité d'experts et de personnalités recrutés essentiellement parmi des énarques, banquiers, économistes et entrepreneurs ayant œuvré à l'élection d'Emmanuel Macron, plus enclins à appliquer des politiques libérales qu'à défendre les Services Publics.

D'ailleurs, dans ce comité, aucun représentant d'associations d'usagers ni des représentants des personnels ne sont invités à participer.

Autrement dit, une concertation particulièrement représentative des intérêts de tous...

Notre Ministre, Gérald Darmanin est chargé de préparer et suivre les travaux qui consisteront à :

- améliorer la qualité des Services Publics,
- offrir un environnement de travail modernisé
- maîtriser les dépenses publiques dans le P.I.B.

C'est ce dernier objectif qui guidera l'action se résumant finalement à une nouvelle politique d'austérité budgétaire. En effet, les orientations de ce programme sont claires : dans le cadre d'économies drastiques, il prévoit de proposer un grand «chamboule tout» avec des transferts entre les différents niveaux des collectivités publiques, des transferts au Secteur privé, voire des abandons de missions.

Il s'agira donc de trier entre les missions à conserver par l'État et les autres, et de définir le nombre d'agents nécessaires pour chaque mission, c'est à dire répartir les **120 000 suppressions de postes** prévues d'ici à 2022 dont un solde de 50 000 dans la seule Fonction Publique d'Etat.



Travaux pratiques dans le département :

- Au 1^{er} janvier 2018 transfert du SIE de Longwy à Val de Briey
- Au 1^{er} septembre 2018 fusion du SPF de Toul (après mise à niveau des indicateurs) avec le SPFE
- Transfert de l'affranchissement du courrier de la cité vers la direction en cours
- Courant 2018, suppression du pôle RH (service de la paie)
- Courant 2018, suppression du pôle de consignation (basculement à Lyon)
- Au 1^{er} janvier 2019 fusion des SIE de Pont à Mousson avec celui de Nancy Nord Ouest et fusion du SIE de Toul avec celui de Vandoeuvre

La suite en pages centrales!!!

DGFIP; Dans la ligne de mire...

A la DGFIP, cet objectif semble facilement atteignable, car la plupart de nos missions peuvent être soit privatisées soit abandonnées.

Quelques exemples non exhaustifs :

- ✓ remise en cause de la séparation ordonnateur-comptable (SPL)
- ✓ prélèvement à la source (recouvrement SIP)
- ✓ accueil téléphonique, plate-forme (recouvrement et assiette SIP)
- ✓ GOOGLE MAPS ou BNP Paribas (cadastre-domaine)
- ✓ fusion IR-CSG en faveur de l'URSSAF (recouvrement SIP et SIE)
- ✓ télé-acte (SPFE)
- ✓ les services RH, contrôle fiscal... tous concernés par l'externalisation, l'abandon, les fusions...

Chaque ministère doit présenter des plans de transformation dans le courant de l'été 2018 en s'appuyant sur les travaux menés par le comité «Action Publique 2022».

Mais dès maintenant, chaque ministre doit proposer une contribution traitant de quatre points spécifiques :

- ✓ le périmètre souhaitable de ces politiques dans chaque ministère
- ✓ l'articulation de ces politiques (suppressions des chevauchements de compétences, transfert entre collectivités ou secteur privé, abandon de missions)
- ✓ les économies durables et structurelles
- ✓ les pistes d'amélioration de la qualité de service.

Cinq chantiers interministériels concerneront :

- ✓ la simplification et l'amélioration de la qualité de services
- ✓ la transformation numérique
- ✓ la rénovation du cadre des ressources humaines
- ✓ l'organisation territoriale des services publics
- ✓ la modernisation de la gestion budgétaire et comptable.

Après la révision générale des politiques publiques (RGPP), puis la modernisation de l'action publique (MAP) nous voici confrontés à ce nouveau chantier qui contribue à fragiliser encore plus les services publics, voire remet en cause l'existence même de la fonction publique.

En élève studieux, notre directeur général et ses «collaborateurs» au niveau local continuent l'entreprise de démolition du réseau et des missions : suppressions de sites et de services, transfert de tâches concentrations par pôles, modification de seuils pour moins de contrôles, etc. pour mieux répondre aux choix du gouvernement, tout en occultant les 60 à 80 milliards de fraude fiscale, le contrôle de la dépense publique, la lutte contre les trafics et autres missions d'utilité publique.

A l'inverse, la CGT revendique le renforcement des Services Publics pour une Société fondée sur la cohésion sociale et la solidarité, ce qui nécessite des moyens humains et budgétaires à la hauteur.

Tous ALD ?

Les règles de gestion actuelles - notamment la garantie de maintien à résidence lors de suppressions de postes - entravent la poursuite des restructurations.

La DG a donc décidé de remettre en cause ces garanties et d'affecter les agents au département, ce qui permettra aux directions départementales d'avoir la main sur les affectations finales en fonction des besoins des services et à la discrétion des directeurs locaux, porte grande ouverte à l'opacité et à l'arbitraire.

Qu'en sera-t-il de la garantie de maintien à la résidence si celle-ci n'existe plus?



Appel des organisations syndicales Solidaires, CGT, Force Ouvrière et CFDT des Finances Publiques.

Depuis plusieurs mois, la technostructure se penche avec attention sur le futur de la DGFIP à travers toute une série de rapports concernant nos missions.

Le programme Action publique 2022 débouchera sur des décisions fortement (dé) structurantes pour la DGFIP. Nous ne sommes pas les seuls à le prédire, notre Directeur Général ne le dément pas et notre ministre s'épanche très largement dans la presse.

La DGFIP constitue en effet pour nos responsables politiques un inépuisable réservoir de suppressions d'emplois. Là encore, nous sommes prévenus, y compris et encore par le DG.

Ainsi, selon des sources bien informées, ce sont entre 16 et 18 000 emplois qui pourraient disparaître d'ici 2022 ! Un tabou est tombé, nos missions et leur périmètre sont sur la sellette. Aujourd'hui, plus personne ne garantit leur pérennité. Le comité CAP22 réfléchit notamment :

- à la création d'agences comptables dans les collectivités dites importantes,
- à la fusion des SFACT et des CSP, autrement dit à la fin de la séparation de l'ordonnateur et du comptable,
- à la généralisation des SFACT dans la sphère territoriale,
- à la centralisation du recouvrement tant de l'impôt que des cotisations sociales par un seul opérateur qui pourrait être l'URSSAF.

**Alors soyons clairs : seule notre mobilisation permettra d'empêcher ces choix destructeurs pour nos missions, nos droits et garanties et nos salaires...
A ce rythme nous serons toutes et tous concernés**

Avec la réforme de la fiscalité locale, c'est peut-être la disparition de la mission foncière. D'ores-et-déjà, la fin annoncée de la TH, couplée avec le PAS et l'obligation totale de télé-déclarer obère très sérieusement l'avenir de la gestion fiscale des particuliers et par voie de conséquence des SIP. La mission cadastrale a du plomb dans l'aile et une absorption par l'IGN ne relève pas du fantasme syndical. La mission informatique, déjà gangrenée par l'intervention du privé pourrait subir une mutualisation ministérielle, voire interministérielle et le statut des personnels suivrait. Le risque d'une prise en main des Préfets sur les missions, leurs conditions d'exercice, les implantations, l'organisation structurelle et la gestion des personnels est réel.

Enfin, le maillage et la présence territoriale de la DGFIP sont en perpétuelle réduction.

Pour clôturer le tout, les règles de gestion, le recrutement, les promotions internes sont passés au même tamis destructeur. C'est le sens des annonces du 1er Ministre le 1er février : plan de départs volontaires, rémunération au mérite...

Pire, notre pouvoir d'achat continue de reculer, nos débouchés fonctionnels s'obstruent, et nos déroulements de carrière se réduisent, notamment avec le report de la mise en œuvre du protocole PPCR.

Enfin, pour couronner le tout, le jour de carence, la CSG augmentée mais très partiellement compensée, et de nouveau le gel du point d'indice.

Alors soyons clairs : seule notre mobilisation permettra d'empêcher ces choix destructeurs pour nos missions, nos droits et garanties, et nos salaires..

Les organisations syndicales Solidaires Finances Publiques, CGT Finances Publiques, FO DGFIP et CFDT Finances Publiques appellent les agents des finances publiques à la grève,

et à participer à toutes les initiatives dont les manifestations organisées le 22 mars.

Les organisations syndicales Solidaires Finances Publiques, CGT Finances Publiques, FO DGFIP et CFDT Finances Publiques se réuniront rapidement après le 22 mars pour débattre des suites à donner.

Paris le 27/02/2018

***CGT- Finances Publiques de Meurthe et Moselle
45 rue Sainte-Catherine - Cité administrative 54 000 Nancy
03 83 45 46 28 cgt.ddfip54@dgfip.finances.gouv.fr***